

CONVOCACTIONDate : 17 septembre 2024
Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	25
Votants :	32
Pouvoirs :	7
Absent :	7

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE.**LISTE DES DELIBERATIONS**AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :**25 SEP. 2024**DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**27 SEP. 2024****Absents représentés**

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUSTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Absents non représentés

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, M. ZAHRAOUI, M. EL MOUSSAOUI, Mme DUCHATELLE, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT**17 Cession au profit du Groupe Hospitalier Public Sud Oise du terrain sis rue du Bois des Cerisiers****■ Rapport de présentation :****Loubina FAZAL, Adjointe**

Depuis 2008, par convention d'occupation du domaine public communal, la Commune met à disposition du Groupe Hospitalier Public Sud Oise (GHPSO) un terrain situé rue du Bois des Cerisiers aménagé en parking pour le personnel de l'hôpital. En vue de la réalisation de travaux de réaménagement des abords de l'hôpital et notamment de l'accès aux services des urgences, le GHPSO a sollicité l'acquisition à l'euro symbolique de ce terrain.

En vue de permettre la cession de ce terrain nécessaire à un projet restructurant pour le groupe hospitalier, le conseil municipal, par délibération du 3 juin 2024, a prononcé son déclassement du domaine public communal.

Par document d'arpentage n°1750D du 22 mai 2024, M. Nelson Correia, géomètre-expert, a procédé à la délimitation de ce terrain à céder nouvellement cadastré sur Creil section BL n°231-239-283-285 pour 3 236 m².

Par avis en date du 31 juillet 2024, le Domaine a confirmé que cette cession pouvait intervenir moyennant l'euro symbolique s'agissant dans les faits d'un transfert de charges.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette cession dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-1,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L1311-1,
Vu la délibération n°16 du conseil municipal du 3 juin 2024,
Vu l'avis du Domaine en date du 31 juillet 2024,
Vu le document d'arpentage n°1750D du 22 mai 2024 dressé par M. Nelson CORREIA géomètre-expert,
Vu le plan de cession ci-annexé,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 3 septembre 2024,
Considérant l'intérêt pour la commune que représente ce projet restructurant du groupe hospitalier,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le 27/09/2024,
ID : 060-216001743-20240927-CM230924_DEL17-DE



■ **Vote**

Votants : 32	Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'accepter la cession à l'euro symbolique par la Commune au profit du Groupe Hospitalier Public Sud Oise du terrain sis rue du Bois des Cerisiers cadastré section BL n°231-239-283-285 pour 3 236 m².

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

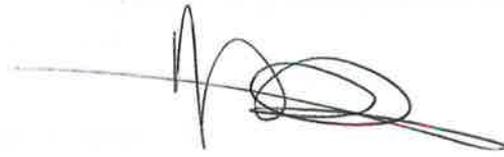
CREIL, le **27 SEP. 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance